

Monsieur le Préfet,

Il nous faut attirer votre attention sur le projet du Gaec de La Haye – gros éleveur industriel de 6037 porcs situé en zone d'excédent structurel- sur trois points :

- la demande d'extension : illégale en ZES
- la perturbation pour les riverains de l'unité de traitement
- Le rapport du commissaire enquêteur faisant suite à l'enquête publique

- **La demande d'extension**

La demande du Gaec La Haye concerne un agrandissement de bâtiment pour 560 places d'engraissement supplémentaires alors que la loi interdit toute augmentation du nombre de bêtes en Zone d'Excédent Structurel.

La position des éleveurs est de plaider le bien être des bêtes. Nous avons questionné bon nombre d'éleveurs et tous, dans le pays, se moquent de la crédulité des services de l'état dont les contrôles – si rares par manque de moyen sans doute – ne sont pas dissuasifs.

Si nous faisons une entière confiance aux services publics – entre autre parce qu'ils n'ont aucun intérêt en l'affaire – il n'en est pas de même pour les industriels qui tirent un bénéfice de l'exploitation animale (c'est leur métier).

Nous vous demandons de veiller, Monsieur le Préfet que la loi soit appliquée et les services de l'état respectés.

• **L'unité de traitement**

Nous avons conscience que c'est un progrès pour l'environnement en général et nous vous demandons de faire respecter aussi l'environnement sonore et olfactif des riverains. Les premières habitations sont à peine à 100 mètres.

Depuis des années nous subissons bruits et odeurs grandissants, un non respect des riverains par le Gaec La Haye.

Nous avons pu visiter une unité de traitement et nous avons constaté que le bruit généré par la centrifugeuse et les bacs de brassage est puissant (on ne peut s'entendre parler à côté).

Aucune étude d'impact –ni sonore ni olfactive- n'est faite dans le dossier du Gaec.

Une solide isolation phonique du bâtiment de la centrifugeuse et des bacs doit être prévue, un épais rideau d'arbre planté pour protéger des émanations.

Nous vous demandons de veiller, Monsieur le Préfet au respect de tous.

• **Le rapport du commissaire**

Au delà de la médiocrité de forme et de fond, nous notons que l'objectivité n'est pas respectée et des éléments essentiels n'y sont pas rapportés :

- la présentation des déclarations pour ou contre n'est pas équitable ; le comptage des opinions favorables et défavorables n'est pas fait. Ainsi malgré les relations d'influence, 113 personnes se sont déclarées opposées au projet et ceci n'est jamais mis en évidence,
- des déclarations défavorables sont notées comme sans opinion,
- des déclarations aussi importantes que celles du voisinage proche, du maire (lui même agriculteur) et d'Eau et Rivières de Bretagne, à savoir le déplacement plus loin des habitations de l'unité de traitement ne sont pas retenues,
- le seul calcul fait sur les rejets et résidus après traitement est faux.
- les demandes (riverains et Eau et Rivières de Bretagne) d'étude d'impact sonore et olfactif, de mesure des métaux issus du traitement ne sont pas non plus reprises.

Nous sommes choqués de voir le point de vue des citoyens si peu mis en évidence , celui du Gaec si bien mis en évidence dans un rapport d'étude dont l'objectif est justement la consultation du public.

Collectif ZES Plouaret